

Lutte contre la précarité énergétique

Programme Habiter Mieux - état d'avancement

Chiffres-clés

Depuis le début du programme, **84 434** logements ont fait l'objet de travaux de rénovation thermique sur le territoire métropolitain à destination de :

- 79 493 propriétaires occupants
- 4 683 propriétaires bailleurs
- 2 258 logements en copropriété en difficulté

909,3 M€ d'aides de l'Anah et du Fonds d'aide à la rénovation thermique (PIA) ont été engagés permettant la mise en chantier de **1 748,8 M€** de travaux.

Au 31 octobre 2014, **35 722 logements** ont été engagés dans un projet de travaux de rénovation thermique.

L'objectif 2014 est de rénover **50 000 logements**, conformément aux annonces du Premier ministre le 29 août dans le cadre du plan de relance pour le logement.

Propriétaires occupants

- Les aides « Habiter Mieux » assurent aujourd'hui près de **60 %** du financement des travaux. Les aides bénéficient à **70 %** à des ménages aux ressources très modestes. Cela correspond à un couple habitant hors Île-de-France et dont le revenu fiscal de référence est inférieur à **26 708 €**.
- **79 493** propriétaires occupants, soit plus de **193 264 personnes** ont bénéficié de l'aide (dont près d'1/4 appartient à un ménage d'au moins 4 personnes).
- **18 139 €** de travaux en moyenne

	Montant moyen des travaux	Montant moyen de la subvention Anah	Montant de la prime «travaux» de l'État
Depuis le début du programme	18 139 €	6 570 €	2 938 €
En 2014	18 727 €	7 300 €	3 414 €

Avant travaux, **60 %** des logements sont classés en étiquettes G ou F. **Le gain énergétique moyen est de 39 %**, soit 14 points de plus que les 25 % exigés par le programme.

91 % des logements sont des maisons individuelles.

Gain énergétique	Nombre de logements engagés	Montant moyen des travaux
25 à 35 %	39 628	14 324 €
35 à 40 %	24 207	17 936 €
+ de 50 %	15 658	28 107 €

Année de construction	Part de logements engagés	Montant moyen des travaux
Avant 1949	42 %	21 638 €
1950-1975	40 %	15 678 €
1976-1999	18 %	15 250 €

Propriétaires bailleurs

Avant travaux, **78 % des logements** sont classés en étiquettes G ou F.

Les travaux engagés par les propriétaires bailleurs sont des **travaux lourds de réhabilitation** dont le montant s'élève en moyenne à **56 138 €**.

- **4 683** logements de propriétaires bailleurs rénovés
- **78 %** des logements rénovés étaient vacants avant les travaux
- **64 % de gain énergétique** moyen
- **77 %** des logements rénovés ont été construits avant 1949 pour un montant moyen de travaux de 60 586 €

Type de conventionnement	Total	Zone A	Zone B	Zone C
Loyer social	3 517	35	1 286	2 196
Loyer très social	471	24	272	175
Loyer intermédiaire	695	96	400	199

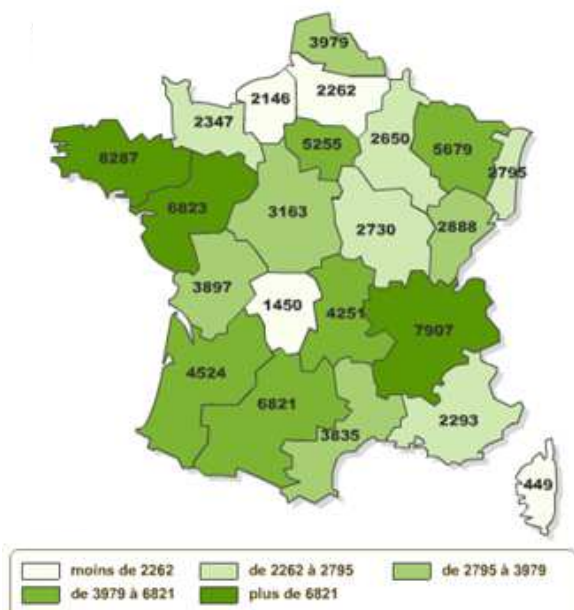
Les subventions aux propriétaires bailleurs sont conditionnées au **conventionnement du logement** (loyer social, très social ou intermédiaire) et à la location à des ménages sous plafonds de ressources.

Zone A : agglomération parisienne, Genevois français et une partie de la Côte d'Azur.

Zone B : agglomérations de plus de 50 000 habitants, communes en lisière de l'agglomération parisienne, certaines communes littorales et frontalières.

Zone C : toutes les autres communes.

Répartition régionale des logements rénovés



Répartition départementale des logements rénovés

